



Question orale de Mme SIRTAINÉ : Sécurisation des aires de jeux du Wolvendael et du Chat

Mme Sirtaine rappelle que le PS insiste sur l'importance d'un accès à des plaines de jeux sécurisées garanti pour tous les Ucclois dans leur quartier.

Pour le PS, les plaines de jeux constituent un espace fondamental pour les familles et leurs enfants, surtout lorsqu'elles n'ont pas de jardin privatif. Le groupe socialiste soutiendra par ailleurs tout projet potentiel de la majorité allant dans le sens de la création de nouveaux espaces de jeux dans la commune.

Depuis le mois de mars 2025, la plaine de jeux du Chat est en situation d'inaccessibilité partielle. Le message d'information placardé par la commune précisait que « cette aire est temporairement fermée car elle ne répond plus aux normes de sécurité » et qu'il existe « un projet d'études au sein du service vert de la commune » pour y remédier.

La sécurisation des lieux est certes primordiale mais on peut déplorer que l'aire de jeux ne soit pas accessible depuis le printemps dernier et il y a lieu de se demander quelle gestion a été menée depuis lors. Nous arrivons à présent à la fin de l'été ; il est vraiment dommage que cet espace n'ait pu être accessible pendant les beaux jours.

Pour ce qui concerne la plaine de jeux du Wolvendael, la sécurisation des lieux, en cours depuis août 2024, a pris du temps, au désespoir des usagers du parc.

Mme Sirtaine rappelle que le 20 mars 2025, elle posait déjà une question orale sur la sécurisation du parc, et notamment de son aire de jeux.

Depuis lors, l'eau a coulé sous les ponts et l'aire de jeux a été finalement rouverte au public.

Mais aujourd'hui, vu qu'un nouveau problème se pose, les Ucclois se retrouvent à nouveau face à une aire de jeux partiellement inaccessible et apparemment non sécurisée.

Cette fois-ci, un toboggan, à l'origine de la fracture du pied d'une fillette mi-juillet, aurait occasionné le 26 août (seulement ?) la fermeture de l'aire de jeux jusqu'à nouvel ordre, le temps de renforcer les installations, déclarées conformes aux normes de sécurité, pour éviter un nouvel accident vu les risques détectés.

Quelles mesures de sécurisation ont-elles été prises par la commune (sur base des études du service vert ou non), et selon quel timing, pour rendre les aires de jeux concernées totalement accessibles et sûres par rapport aux « risques détectés » ?

La commune a-t-elle l'intention de créer de nouvelles plaines de jeux et, dans l'affirmative, dans quels quartiers ? Des zones dédiées aux adolescents (telles que des skate-parks, etc.) y seraient-elles incluses ? Le groupe socialiste soutiendrait a priori toute mesure prise à cet égard.

Mme l'Echevine De Brouwer répond que le contrôle des aires de jeux opéré par le service vert a été professionnalisé.

Depuis le début du mois de mars, ce travail est effectué par un agent à temps plein.

Par ailleurs, on a pris la décision de confier à une firme externe la réalisation d'un contrôle annuel.

Ces procédures de contrôle ont permis de constater que dans plusieurs aires de jeux, certains dispositifs n'étaient plus conformes et ne pouvaient donc plus être utilisés par les enfants parce qu'ils ne répondaient plus aux normes de sécurité.

Confronté à plusieurs jeux qui devaient soit être remplacés soit être réparés, le service vert a dû prioriser ses interventions en privilégiant d'abord ce qui était réparable en interne et en abordant ensuite ce qui est censé être réparé ou remplacé par l'entreprise

C'est la raison pour laquelle le jeu installé au jardin du Chat est resté inaccessible aussi longtemps, et la situation du parc Montjoie est assez similaire

Mme l'Echevine De Brouwer présentera les plans de réaménagement des aires de jeux lors de la prochaine séance du Collège car elle a pour objectif de désigner une entreprise cette année, de manière à ce que les travaux puissent être entamés au début de l'année prochaine en vue de garantir un accès aux jeux pour les enfants au printemps ou à l'été prochains. Mais il va de soi que le Collège n'est pas en mesure de maîtriser le calendrier des firmes invitées à collaborer avec la commune.

Les jeux qui doivent être remplacés au jardin du Chat ont été enlevés.

Les circonstances de l'accident qui s'est produit au parc du Wolvendael sont les suivantes : une fillette s'est coincé et fracturé le petit orteil en glissant pieds nus sur le toboggan et les parents ont eu le bon réflexe de signaler l'incident à l'administration communale. Les services communaux ont demandé aux firmes concernées si les jeux répondaient aux normes en vigueur et celles-ci l'ont bien confirmé. L'échevinat a adressé un rapport au SPF Economie pour déclarer l'accident, étant donné que ce ministère peut retirer la certification du jeu si plusieurs accidents du même type surviennent sur celui-ci

Les agents du SPF se sont rendus sur place à la demande de la commune et n'ont pas émis de remarque particulière à l'égard du toboggan, si ce n'est qu'un petit rebord justifierait une vérification de la part de la firme. Cependant, ils ont constaté des distorsions par rapport à d'autres normes, notamment des écarts susceptibles d'entraîner un risque d'étranglement pour les enfants du fait qu'ils pourraient être coincés à hauteur de la tête. Les agents des firmes doivent venir d'ici une semaine pour procéder aux réparations sur les jeux visés, qui ont évidemment été fermés. Ils devront réduire ces écarts afin que les enfants puissent à nouveau jouer sur ces structures en toute sécurité

Mme l'Echevine De Brouwer tient quand même à remarquer qu'une aire de jeux « zéro accident » n'existe pas car en s'amusant, les enfants ont toujours tendance à repousser leurs limites

Une nouvelle aire de jeux a été inaugurée récemment rue Wansart, juste derrière le centre administratif. Le Collège a validé l'avant-projet relatif à la deuxième phase de réaménagement des jeux prévus à hauteur de l'ancien étang de pêche. Il a fallu renoncer à l'installation de l'aire de jeux prévue au jardin de la Pergola, en raison de la détection d'une pollution du sol et de la nappe par les PFAS

L'installation d'éléments ludiques constitués de petits rondins est prévue au parc Raspail et des concertations sont en cours avec les riverains du square Jongen en vue du réaménagement de ce dernier

Suite au processus participatif lancé l'année dernière sous l'égide de Mme Ledan, le terrain de tennis abandonné du parc Montjoie sera reconverti en zone multisports intégrant des infrastructures destinées plus particulièrement aux adolescents

Si la situation budgétaire le permet, la rénovation des aires de jeux du jardin Zandbeek sera entreprise au cours des prochaines années et il n'est pas exclu qu'un sondage soit organisé pour recueillir l'avis des usagers.